

ZAPPING

LETTRE D'INFORMATION
CFE-CGC ArianeGroup #64

CFE-CGC
ISSAC BLB CROZON

POUVOIR D'ACHAT

En Avril 2022, la CFE-CGC signe un accord de Politique Salariale avec un des meilleurs niveaux du secteur et ce, malgré un contexte industriel complexe.

Avec cette signature, la CFE-CGC a pris ses responsabilités. Qui plus est, à cette date, nous n'avions aucune certitude sur la projection de l'inflation à fin d'année 2022.

C'est la raison pour laquelle la mise en place d'une clause de revoyure dans cet accord a emporté notre signature.

En juin 2022 la CFE-CGC signe un accord d'intéressement avec des objectifs ambitieux, mais jugés atteignables.

Ces deux accords majoritaires sont applicables et appliqués...

Lundi 20 Février, le CEO ArianeGroup convoque les organisations syndicales signataires pour annoncer le versement :

- d'une **prime de partage de la valeur d'un montant uniforme de 1500€** dans le cadre de la revoyure,
- d'un **intéressement estimé à 500€** en moyenne et d'un **complément d'intéressement d'un montant de 1000€** toujours en moyenne.

Ces annonces sont une bonne nouvelle et montrent l'engagement tenu par la Direction auprès des signataires des accords (CFE-CGC, CFDT, FO).

Rappelons-le, seuls les signataires peuvent se prévaloir de l'application d'un accord !

Il est trop facile de critiquer, ne jamais rien signer pour ensuite réclamer une clause de revoyure et se l'attribuer.

La CFE-CGC a pris ses responsabilités et constate un résultat positif.

MINIS CONVENTIONNELS

L'UIMM a brutalement annoncé que les négociations étaient terminées !

C'était le Mercredi 25 Janvier dernier.

Les organisations syndicales et l'UIMM se sont rencontrées pour poursuivre les négociations des salaires minima Ingénieurs et Cadres 2023.

Constatant un écart entre les revendications des organisations syndicales et sa dernière proposition (4,5%), l'UIMM a brutalement annoncé que les négociations étaient terminées !

La CFE-CGC regrette cette décision alors qu'une séance de négociation était encore planifiée le 8 février.

FUTURE CONVENTION

La nouvelle Convention Collective de la Métallurgie, entrera en vigueur le 1er Janvier 2024.

De nombreuses informations, parfois fausses, circulent.

L'occasion de démêler le Vrai du Faux !

- Pourquoi la classification évalue-t-elle l'emploi occupé et non le salarié ?
- Aujourd'hui un diplôme d'ingénieur garantit d'être Cadre : est-ce encore vrai demain ?
- Comment le déploiement va-t-il se passer dans les entreprises ?

La CFE-CGC est présente pour vous expliquer cette nouvelle classification.

Elle le sera pour accompagner les salariés qui en feront la demande le moment venu.

Retrouvez les réponses à ces questions dans notre application mobile !



BUDGET CSE-E 2023

Le budget CSE-E 2023 a été présenté lors de la dernière plénière. Année électorale oblige, ce budget fait l'objet de prise de décisions et d'engagement très orientés. La CFE-CGC a émis la déclaration suivante :

« Les élus et représentants CFE-CGC tiennent à remercier le bureau du CSE-E et particulièrement la trésorerie pour cette présentation claire du budget prévisionnel du CSE-E pour l'année 2023.

Un budget est avant tout le reflet des choix politiques de l'équipe gestionnaire ; ainsi, si certains items sont partagés car conformes à des attentes et revendications de la CFE-CGC, d'autres sont propres aux choix des organisations syndicales des membres du bureau.

Ce budget a de particulier qu'il intervient en année électorale, et certains de ses choix en sont bien évidemment le reflet.

Les élus et représentants CFE-CGC, en tant que non gestionnaires, **émettront un avis d'abstention** quant à cette consultation. »

À PART ÇA !

ILLÉGAL : la note d'organisation du temps de travail pour les cadres notamment, est illégale en demandant la présence des forfaits jours sur les plages fixes ou encore exiger la pose de 1/2 journées. Retrouvez notre courrier adressé à la Direction sur notre application mobile.

RÉNOVATION CSE : soit disant attendue de tous les salariés ... ah bon ? Lesquels ? Y'a eu un sondage ? Car à hauteur de 550k€, les dits salariés auraient préféré une mutuelle moins chère, des voyages sans quotas, un budget plus important pour les enfants...encore une décision démocratique !

Demie journée vs Grèves :

Pour le forfait jour, si le salarié veut se déclarer gréviste en travaillant une partie de la journée alors, la journée de grève sera décomptée lorsque la somme des "parties" de journée déclarées atteindra 8 heures.

INUTILE DE POSER UNE DEMI-JOURNÉE !



CONVENTION SDIS

L'été 2022 aura été marqué par de puissants incendie en Gironde ou encore en Finistère. Ces incendies d'ampleur majeure, ont nécessité l'appel à de nombreux volontariats dont les pompiers volontaires salariés d'entreprises de notre territoire.

La CFE-CGC avait alors demandé à ArianeGroup de mettre en place une convention pour l'ensemble des établissements ArianeGroup avec les SDIS.

Le dossier progresse puisqu'une convention entre ArianeGroup et le SDIS29 vient d'être signée. **La CFE-CGC se réjouit de cette annonce et attend impatiemment les mêmes décisions pour la Gironde.**

ÇA C'EST DIT !

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas les faire. C'est parce que nous n'osons pas les faire qu'elles sont difficiles. »

Sénèque

TOP...PAS TOP !

😊 **BILAN CARBONE** : retour favorable du bureau du CSE-E à la demande CFE-CGC de partage du bilan carbone du CSE-E. Les élus de toutes les OS seront ainsi des relais efficaces des messages et actions qui en résulteront.

😊 **LA CFE-CGC IMPLIQUÉE** : première et seule organisation syndicale française à avoir adhéré au Global Compact des Nations Unies en 2018, la CFE-CGC est de longue date impliquée dans les questions de développement durable.

#MAC2023

#NEVALTE

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION MOBILE

